

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MARS 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 34

L’an deux mille vingt,
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : M. Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Nathalie CALLE, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Jean-Pierre PRUNALT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Bernard AUDRAN, - Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Alain DANIEL, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN
M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°54-2020 – AMENAGEMENT – GEMAPI – BASSIN VERSANT DE PENERF – CONVENTION AVEC
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION**

Le Président rappelle que, par délibération n° 151-2017 en date du 12 décembre 2017, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a décidé de confier, par convention, la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) du Bassin Versant de Pénerf à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

En 2020, Golfe du Morbihan Vannes agglomération va élaborer le futur contrat territorial 2021-2026 des bassins versants de la Rivière d’Auray, du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf.

Dans une logique de continuité de l’action et afin de garantir le maintien de la cohérence hydrographique, une convention de gestion partagée du Bassin Versant de Pénerf entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération est nécessaire.

Le projet de convention joint à la présente délibération présente les modalités de partenariat pour assurer la mise en œuvre des actions. En contrepartie, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne participera à ces actions à hauteur de 1 972 € pour l’année 2020.

Envoyé en préfecture le 19/03/2020

Reçu en préfecture le 19/03/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200310-DELIB2_54_2020-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~
AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le projet de convention ci-joint, relatif aux actions à mettre en œuvre en 2020 sur le bassin versant de Pénerf,
- **PRENDRE** toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/03/2020
Le Président,

